

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS

N°2022- 057 -DEL

VILLE DE SAINTE FOY LA GRANDE

Conseillers en exercices : 23

Publication le :

13/07/2022

Quorum : 12

Conseillers présents : 18

GUIONIE Christelle, NOUVEL Philippe, SAHRAOUI Marc, DRIOT Catherine, MAS François, DELAGE Angélique, ARGELES Serge, CHOUIT Benachir, DRUART Jérôme, EYMERIE Gaëlle, GOLFIER Philippe, LAPALU Isabelle, LAULHAU Hervé, LOUART Michèle, MARLEE Serge, MARTI Lucette, TOULOUSE Brigitte, GINOUX Gilles

Conseillers représentés : 3

BELTRAMI Bruno par LAULHAU Hervé, BRAIT Bénédicte par GOLFIER Philippe, ESCARMANT Jean Marc par TOULOUSE Brigitte

Conseillers absents : 2

DELINEAU Nadia, SELLIER DE BRUGIERE Sophie

Suffrages exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Secrétaire de séance : Serge ARGELES

**DELIBERATION APPROUVANT LA POLITIQUE DOCUMENTAIRE DE LA
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE**

EXPOSE DES MOTIFS :

Il est indiqué au Conseil Municipal que la loi du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique a donné un cadre législatif précis aux bibliothèques municipales et départementales dans le code du patrimoine. Elle conforte leur rôle et leurs missions dans le développement de la lecture publique. Les bibliothèques sont aujourd'hui le premier équipement culturel public.

La municipalité souhaite conforter sa bibliothèque pour parfaire les missions que la loi lui confère : garantir l'égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ainsi que de favoriser le développement de la lecture.

La ville de Sainte-Foy-la-Grande peut donc, par la présente délibération, présenter les orientations de la politique documentaire élaborée par les deux agents municipaux en charge et qui révèlent l'importance de ce lieu pour le territoire.

Le Maire, Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Informe que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission en Préfecture.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

N°2022- 057 -DEL

CADRE JURIDIQUE :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

Vu l'article L. 310-6 du Code du patrimoine ;

Vu la charte documentaire élaborée par les agents municipaux ;

Considérant qu'il appartient aux bibliothèques d'élaborer les orientations générales de leur politique documentaire et de les présenter devant l'organe délibérant ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR ECOUTE L'EXPOSE DU RAPPORTEUR ET EN AVOIR
DELIBERE A L'UNANIMITE,**

DECIDE

Article 1^{er} : D'approuver la Charte documentaire de la bibliothèque de Sainte-Foy-la-Grande telle qu'annexée à la présente délibération.

Fait à Sainte Foy la Grande, le 11/07/2022

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE 12/07/2022

Christelle GUIONIE,
Maire,



Le Maire, Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Informe que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission en Préfecture.

Charte documentaire de la bibliothèque municipale de Sainte-Foy-la-Grande

La présente charte a pour objet de formaliser la politique documentaire de la Bibliothèque de Sainte-Foy-la-Grande et d'énoncer les grands principes de constitution, d'organisation et de communication de ses collections.

La présente charte a pour vocation de donner des repères lisibles à destination des habitants, des partenaires, des services, des élus et des professionnels des bibliothèques.

Le contexte

Une bibliothèque Municipale au coeur de la cité.

- Les fonds patrimoniaux (consultables sur demande) :

La bibliothèque, héritière d'un cercle de lecture d'érudits du milieu du 19^{ème} siècle, possède en réserve un fonds de livres anciens principalement constitué d'ouvrages du XIX^e (dont de nombreuses collections de périodiques reliés), de quelques volumes du XVIII^e, et de quelques volumes plus anciens remontant au XVII^e siècle.

Elle conserve également un *Fonds Reclus*, constitué notamment d'ouvrages des membres de la célèbre famille (Frères Reclus, Elie Faure, Pauline Kergomard) ainsi qu'un fonds d'histoire locale pour partie accessible à l'emprunt, regroupant entre autres des ouvrages de recherches sur la région.

- Les fonds de lecture publique (accès libre et emprunt possible)

Les fictions, les magazines, les DVD, les CD sont répartis par secteur : jeunesse ou adultes. Les documentaires sont classés par thème, tous niveaux confondus à partir du cycle 2. Les collections comprennent en outre quelques livres audio et un fonds croissant de livres en gros caractères.

L'accessibilité des collections est facilitée par :

- un temps d'ouverture au public conséquent (31h30), dont une journée continue le mercredi,
- La possibilité d'un abonnement *prêt à domicile* pour les personnes à mobilité réduite résidant à Sainte-Foy-la-Grande,
- la pérennisation du service de *click & collect* mis en place durant le confinement,
- la présence d'une boîte de retour extérieure facilitant les échanges.

Les missions

Les missions des bibliothèques municipales sont définies par des textes professionnels officiels tels que la Charte du Conseil supérieur des Bibliothèques et le Manifeste de l'Unesco sur les bibliothèques publiques, auxquels vient s'ajouter dorénavant la loi relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique abrogée le 22 décembre 2021.

Conformément à ces textes, la bibliothèque municipale doit répondre aux missions qui lui sont allouées

:

- favoriser le développement de la lecture publique
- garantir l'égalité d'accès à la culture, à l'information, à la formation, à l'éducation, aux savoirs et aux loisirs

- participer à la lutte contre la fracture numérique

Les objectifs

En accord avec ses missions, la Bibliothèque se donne pour objectifs de :

- contribuer à la réduction de l'illettrisme, promouvoir la lecture et en développer le goût

En proposant notamment des collections actualisées, pluralistes, renouvelées, et attractives, de niveaux de lectures variés, pour tous les âges.

En accueillant les structures de petite enfance et les classes des établissements primaires pour des séances régulières de lectures partagées.

En développant des partenariats ponctuels avec le collège de secteur ou avec des centres sociaux.

- contribuer à la réduction de l'illectronisme

En mettant à disposition du public un matériel numérique fiable et raisonnablement récent.

En accompagnant le public dans son utilisation des NTIC.

En proposant un service d'impression.

- confirmer son statut de lieu de vie sociale et culturelle :

En proposant régulièrement des animations et des expositions parfois en synergie avec d'autres structures ou une programmation nationale (*Heure du conte ; Lire Elire ou Les bibliothèques désherbent avec la BDP ; Fête de la musique avec l'Atelier 104 ; Printemps des poètes, Nuit de la Lecture...*). Toutes les manifestations proposées au niveau national ne pouvant donner lieu à une animation chaque année, un choix est fait annuellement afin de maintenir un rythme soutenu mais réaliste de propositions culturelles. Certaines animations sont accompagnées d'acquisitions ciblées.

- assurer l'accès aux différents supports de la culture, de l'information ou du patrimoine (livres, revues, CD, DVD, ressources numériques...) avec le soutien de la Bibliothèque Départementale de Prêt notamment pour les supports CD et les ressources numériques.

L'accès à la bibliothèque et la consultation sur place sont gratuits (pour autant, en l'absence de matériel adéquat, les CD et DVD ne peuvent être écoutés/visionnés que par l'emprunt).

Les documents des collections patrimoniales (*Fonds Reclus ou Fonds ancien*) sont gardés en réserve ou exposés en vitrine fermée. Ils peuvent être consultés sur place sur simple demande.

Le catalogue informatisé et accessible à distance en facilite la localisation.

Ainsi, la politique documentaire de la bibliothèque répond à différents critères :

- développer le goût de la lecture en proposant des titres depuis le plus jeune âge, répondant à une pluralité de formes, de courants littéraires ou artistiques, de sujets et d'idées.
- permettre aux publics de se cultiver, de se distraire, de s'informer et de se former, en veillant à diversifier les niveaux de lecture.
- Transmettre de l'information et permettre le suivi de l'actualité.
- S'adresser à tous sans distinction d'âge, de sexe, de niveau social ou culturel.

Pour ce faire, les collections ne visent pas à l'exhaustivité (5 à 600 romans à chaque rentrée littéraire) mais à la diversité : elles s'adressent à toutes les tranches d'âges et toutes les catégories socio-professionnelles, dans une volonté de pluralisme d'opinions et de pluralité de niveaux de lecture, dans le respect individuel de chacun.

Afin de permettre la lecture jusqu'à l'âge le plus avancé ou aux personnes atteintes de déficience visuelle, une petite partie des acquisitions de livres se fait dans des éditions en "Gros Caractères".

Acquisitions

Le développement des collections a un budget annuel dédié.

Les acquisitions se font de préférence dans des librairies indépendantes, locales ou spécialisées ou auprès d'éditeurs à catalogue spécifique (comme les « gros caractères »).

Les productions éditoriales qui font l'actualité et les suites à paraître constituent une proportion importante des acquisitions, car très sollicitées par les lecteurs. Une veille documentaire permanente (revues professionnels, magazines d'actualité, catalogues d'éditeurs, sites spécialisés, conseils de libraires, visites en librairie ...) permet de diversifier la sélection de documents, en particulier dans le secteur jeunesse, afin de proposer une offre multiple mêlant intimement auteurs plébiscités et éditions plus confidentielles.

La liste des abonnements aux périodiques est révisée annuellement.

Les bibliothécaires gèrent le budget Acquisitions (sélection, gestion budgétaire, commande, tri).

Dons

Les dons de DVD ne sont pas acceptés, pour des questions de droit de prêt.

Par ailleurs, tous les documents ne correspondent pas aux besoins des bibliothèques. Les dons ont un coût de traitement, d'équipement et de stockage ; c'est pourquoi chaque don est étudié au cas par cas selon sa cohérence par rapport aux collections, la date d'édition (moins de 5 ans), l'intérêt et l'actualité de son contenu, son état physique.

Les documents qui ne remplissent pas les conditions données ne sont pas intégrés aux collections.

Suggestions d'achat

Les usagers peuvent communiquer leurs suggestions d'achat par messagerie ou auprès des bibliothécaires. Elles sont étudiées et font l'objet d'une réponse argumentée sur demande en cas de refus (politique documentaire, limites budgétaires, ...).

Conservation

La bibliothèque n'a pas de mission de conservation pour son fonds de lecture publique. L'offre documentaire est régulièrement renouvelée, actualisée et certains documents éliminés.

Élimination

Il est du devoir des bibliothécaires d'actualiser les collections pour veiller à la fiabilité des informations contenues dans les documents, mais aussi à la représentation actualisée de la création contemporaine ainsi que des évolutions de la société, tout en maintenant un certain niveau d'attractivité.

L'actualisation des collections impose un tri régulier dans celles-ci.

Les documents abîmés, obsolètes ou redondants sont régulièrement retirés des collections pour maintenir une offre équilibrée et de qualité.

Les documents retirés en bon état font l'objet de dons (organismes, associations locales, établissements scolaires...) ou d'une vente. Ceux dégradés et/ou obsolètes sont détruits.

Certains documents moins empruntés par le public sont gardés en magasin, sans que cela préjuge d'une conservation pérenne.

Évaluation

Pour répondre au mieux aux demandes des usagers, une évaluation régulière des collections est réalisée (nombre de réservations, taux d'emprunts, etc., ...).

Valorisation des collections

La médiation autour des collections a pour but de valoriser les ressources de la bibliothèque afin d'en favoriser l'appropriation par tous les publics.

Cela se traduit par la mise en place de tables thématiques en lien avec l'actualité locale ou culturelle, la mise en avant de coups de coeurs, des sélections thématiques disponibles sur le site internet de la bibliothèque, et enfin une programmation d'actions culturelles variées relayées par les réseaux sociaux.

Par ailleurs, la convention renouvelée en 2022, entre la bibliothèque de Sainte-Foy-la-Grande et le SUDOC - PS permet de faire figurer la bibliothèque dans le catalogue collectif des publications en série, donnant aux collections une visibilité nationale et internationale.

La collectivité territoriale a reconnu et validé les objectifs généraux de la Bibliothèque Municipale de Sainte-Foy-la-Grande.

La présente charte documentaire a été validée par le Conseil Municipal du 11 juillet 2022.